

# Réussir avec un handicap



Du 18 au 24 novembre se déroule la 17<sup>e</sup> Semaine Nationale Pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Le réseau des partenaires du handicap du Var participe activement à ce rendez-vous annuel incontournable de l'agenda social. Cap sur l'emploi !

Véronique Albertini et Marc Debrenne  
de l'association Présence.

**E**nsemble, "dans notre département l'Agefiph, Cap emploi, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, Missions Locales, Alther et Alther BTP, Opcalia, l'ADAPT, l'Union Patronale du Var... s'impliquent pour faire de cette semaine un véritable évènement incontournable pour les entreprises, les partenaires institutionnels et associatifs et les personnes handicapées", assure Isabelle Martinet, responsable du pôle employeurs pour Cap emploi.

Déficiences motrice, visuelle ou auditive, maladie invalidante ou allergie... quel que soit le handicap, l'emploi est toujours possible. L'Avie, association varoise pour l'intégration par l'emploi, accompagne avec le soutien du Conseil général les demandeurs d'emploi et les allocataires du Rsa reconnus "travailleurs handicapés".

Dans le cadre de la semaine de l'emploi pour des personnes handicapées, du 18 au 24 novembre, des manifestations sont organisées pour favoriser le rapprochement entre candidats en situation de handicap et

recruteurs : Forums emploi, handicapé, café des réussites, conférences. D'ailleurs, "nous invitons les entreprises ou partenaires qui souhaitent participer à ces manifestations à se rapprocher de nous", précise Isabelle Martinet.

Avis aux entreprises qui recrutent. En bon gestionnaire, il a une compensation à embaucher "un travailleur handicapé". Puisque la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées considère qu'il appartient à la collectivité de compenser le handicap d'une personne. C'est une obligation légale : les entreprises de plus de vingt salariés doivent employer 6 % de travailleurs handicapés sous peine d'amendes. Ces amendes sont versées à l'Agefiph, un fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et reversées aux entreprises qui embauchent ou qui aménagent des postes de travail.

## Démystifier le handicap

"Dans toute une vie professionnelle, personne n'est à l'abri d'un accident de parcours. Vous travaillez dans un laboratoire utilisant des produits chimiques, et un jour vous devenez allergique. Vous ne pouvez plus exercer votre premier emploi. Vous êtes reconnus temporairement travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège à la Maison départementale des personnes handicapées", explique schématiquement Isabelle Faure, directrice de l'Avie.

Une précision importante qui en dit long sur la perception du handicap. Selon la loi du 11 février 2005 le handicap se définit bien plus largement par "une limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."